

La toiture de l'école de Quillebeuf sera bientôt remplacée !

Bonne nouvelle ! Après des années de procédures, la toiture de l'école de Quillebeuf devrait être rénovée. Elle prend l'eau depuis plus de 10 ans.

La commune de Quillebeuf va-t-elle enfin voir le bout du tunnel au sujet des problèmes de fuite à l'école ? Voici plusieurs années que les élus quillebois tentent de faire bouger les choses. Pour rappel, depuis des années, l'eau s'infiltré dans la toiture de l'établissement. Les travaux devraient s'accélérer dans les prochains mois. « **La toiture sera refaite cette année** », annonce Carine Boquet, maire de la commune. Ces travaux ont été validés lors du budget voté au conseil municipal du lundi 8 avril. Des travaux jugés « **plus urgents** » que ceux de la toiture de la mairie, prévus également depuis plusieurs mois. La réfection de la toiture de la mairie sera donc réalisée plus tard, vraisemblablement après ceux du groupe scolaire Max-Pol Fouchet.

Dans un premier temps, l'ancien maire Alain Tessier (2014-2020) avait pris le dossier en main. Puis, Carine Boquet, élue en 2020, avait chargé l'avocat de la commune de faire avancer cet épineux dossier. Sans succès. Il y a quelques mois, la maire a rencontré l'Agence de la ruralité. Il a été convenu de changer d'avocat et de confier les travaux à une autre entreprise que celle qui a réalisé les travaux en 2011.

Toujours dans le domaine scolaire, la municipalité a décidé d'instaurer un règlement intérieur pour la cantine. De fait, suite à de mauvais comportements d'élèves, le conseil municipal a décidé de mettre en place un nouveau règlement qui devra être signé par les parents et l'enfant. « **Au bout de trois avertissements, une commission se réunira et pourra exclure l'élève** », a indiqué Carine Boquet.

La dernière réunion du conseil municipal a été l'occasion de voter le budget. Le budget primitif, voté à l'unanimité, s'élève à 1,6 million d'euros. Un budget revu à la hausse par rapport aux années précédentes en raison de l'amortissement d'une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de 310 000 € datant de 2019. Cette somme sera amortie sur dix ans.

Par ailleurs, le compte administratif pour l'année 2023 fait apparaître un excédent de 282 000 €. « **Un résultat positif malgré de fortes dépenses liées à l'augmentation des coûts de l'électricité** », a souligné le conseiller municipal Martial Boquet.

Les taux d'imposition maintenus

Si les taux d'imposition avaient augmenté de 2 % à Quillebeuf l'an dernier, le conseil municipal a décidé de les maintenir cette année. « **Il y a déjà une hausse de 4 % par l'État** », a remarqué la maire. Pour rappel, la taxe foncière du logement bâti s'élève à 34,41 %, le logement non bâti à 31,11 % et celle sur les logements vacants à 7,14 %.

Lors de ce conseil municipal, seuls quatorze des quinze élus étaient présents. En effet, Dominique Lesueur, élu l'an dernier suite à la démission de cinq conseillers, a lui aussi présenté sa démission au cours des dernières semaines, « **pour une raison personnelle** », ont précisé les élus.

Enfin, la municipalité a décidé de baisser le montant du loyer du logement communal (F5, ancien cabinet infirmier) de la Grand'rue. Il sera désormais de 650 € par mois au lieu de 750 €. « **Il n'a pas encore été loué. Nous avons eu deux demandes, mais elles ont été refusées car les locataires n'apportaient pas toutes les garanties** », a indiqué Carine Boquet.

Benoît Galley



Les travaux de rénovation de la toiture du groupe scolaire sont devenus la priorité de l'équipe municipale.